plan local d'urbanisme à l'échelle des 14 communes du territoire. Ce document vise une planification de l'aménagement du territoire pour les 10 prochaines années pour l'habitat, les déplacements, l'économie, le patrimoine ou l'environnement... Il remplacera à terme les PLU et autres documents d'urbanisme communaux et définira les règles d'occupation du sol sur le territoire. Le processus d'élaboration a démarré en 2021 et devrait se poursuivre jusqu'à fin 2024.

Dans ce cadre, un **état des lieux du territoire** a été réalisé, présenté lors d'une **exposition** qui parcourra toutes communes. Elle sera visible :

Médiathèque de Hermillon du 22 janvier au 5 février

Un registre est à votre disposition pour noter toutes vos observations.

